

COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de PANGE

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de
membres
du Bureau
Communautaire

17

Membres
en fonction :

17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 21 mai 2013

Membres présents :

9

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Nombre de votants :

11

Date d'envoi de la convocation : 16 mai 2013

Présents :

COINCY : M. Jean-Marie OSWALD
COLLIGNY : M. Guy ANDREZ
COURCELLES-CHAUSSY : M. Jean-Marie GORI
COURCELLES-SUR-NIED : M. Fabrice MULLER
OGY : Mme Anne-Marie MARX
PANGE : M. Roland CHLOUP
SANRY-SUR-NIED : M. Dominique BIR
SILLY-SUR-NIED : M. Serge WOLLJUNG
SORBEY : Mme Lucienne SCHMITT

Absents excusés :

BAZONCOURT : M. Dominique BERTRAND qui a donné procuration à M. Roland CHLOUP
MAIZEROY : M. André RUFF
MAIZERY : M. Hervé MESSIN qui a donné procuration à M. Guy ANDREZ
MARSILLY : M. Claude DISCH
MONTROY-FLANVILLE : M. Eric GULINO
RAVILLE : M. Jean-Paul BECKER
RETONFEY : M. Christian PETIT
SERVIGNY-LES-RAVILLE : Mme Catherine DUPUIS

1) Personnel communautaire.- Choix d'un avocat pour représenter la CCPP dans l'affaire l'opposant à M. et Mme STEFFANN à la Cour Administrative d'Appel.

Dans l'affaire l'opposant à M. et Mme STEFFANN à la Cour Administrative d'Appel de Nancy, la communauté de communes souhaite faire défendre ses intérêts par un avocat, en l'occurrence la SCP HEMZELLEC & DAVIDSON de METZ.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à mandater la SCP HEMZELLEC & DAVIDSON, avocats au Barreau de METZ, 6 rue des Compagnons à 57070 METZ, aux fins de défendre en justice et de représenter la Communauté de Communes du Pays de Pange devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy à toutes les audiences relatives à l'affaire l'opposant à Monsieur et Madame STEFFANN ainsi qu'à tous autres accédits.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 21 mai 2013

Le Président
R. CHLOUP